

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-1 24SGADL0051

**SEANCE DU
11 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 55
Date de convocation : 5 avril 2024
Date d'affichage : 15 avril 2024

OBJET : TORCY - ZA CORIOLIS - Vente de terrain d'environ 35 000 m² pour implantation économique

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Christiane MATHOS
M. ATTEYE (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Enio SALCE



Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.3211-14 relatif à la cession, à titre onéreux, par les établissements publics de biens immobiliers relevant de leur domaine privé,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine est propriétaire de la parcelle cadastrée section AO n°172, située lieudit La Sapinette, zone d'activités Coriolis, sur la commune de TORCY.

Cette parcelle, d'une superficie globale de 131 894 m², est destinée à être commercialisée pour des implantations à vocation économique.

Par courrier en date du 29 janvier 2024, le groupe français MCGP, évoluant dans le secteur de la joaillerie traditionnelle, représenté par M. Laurent PARRUITTE, Directeur Général, a manifesté son intérêt pour cet emplacement et sollicité l'acquisition, via sa filiale créée en décembre 2023, ALCE Joaillerie, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 35 000 m² environ, pour la construction de sa 3^{ème} manufacture, d'environ 8000 m² de surfaces de plancher, comprenant ateliers de production, locaux techniques, locaux sociaux, potager et salle de sport. Le projet s'accompagnerait d'un parking pour environ 350 véhicules légers équipés en partie de bornes électriques.

Fondé en 2004, le groupe MCGP est un groupe français familial et indépendant qui se développe autour des savoir-faire et des métiers de la filière de la joaillerie traditionnelle, qui accompagne les plus prestigieuses Maisons joaillières. Le groupe MCGP se fixe pour mission de trouver un équilibre entre la main de l'artisan et les innovations technologiques, de favoriser la réalisation des partis pris créatifs les plus audacieux et de contribuer à la vitalité de la joaillerie française. Sa croissance est régulière et soutenue, son effectif, qui a doublé au cours des 3 dernières années, compte plus de 650 collaborateurs.

L'implantation de ALCE Joaillerie mobiliserait progressivement des personnes recrutées localement pour leur formation dès avril 2024, pour atteindre 250 personnes en 2026 et jusqu'à 350 personnes en 2027, dans divers domaines tels que le polissage, la joaillerie, le sertissage, l'usinage, la maintenance, la qualité, la logistique...

Il a été proposé et accepté un prix de vente de 42,00 € TTC le mètre carré, soit un montant global approximatif de vente de 1 470 000,00 € TTC, TVA sur marge incluse.

Il est maintenant demandé au Conseil de Communauté d'approuver cette vente et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- de vendre à la société par actions simplifiée à associé unique, ALCE Joaillerie, dont le siège social est à PARIS (75002), 4 rue de la Paix, identifiée sous le numéro de SIRET 982 385 080 00014 au RCS de Paris, présidée par la société MCGP, société par actions simplifiée représentée par M. Laurent Parruite agissant en qualité de Directeur Général, 35 000 m² environ, à prendre sur la parcelle cadastrée section AO n°172, sur la commune de TORCY ;
- de fixer le prix de cette vente à la somme de 42,00 € TTC. le mètre carré, soit un montant total de 1 470 000,00 € TTC, TVA sur marge incluse, à ajuster en fonction de la surface effective à vendre selon le document d'arpentage à venir et dont les modalités de paiement seront définies dans la promesse de vente à intervenir, étant précisé que tous les frais, de géomètre, d'acte et les taxes,

seront à la charge de l'acquéreur ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES représentant les intérêts de la Communauté Urbaine, en collaboration avec Me Marceau CLERMON, notaire à Paris, représentant les intérêts d'ALCE joaillerie ;
- d'inscrire les recettes sur le budget annexe Coriolis, selon les modalités de paiement spécifiées dans l'acte authentique définitif.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 15 avril 2024
et publié, affiché ou notifié le 15 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE

